

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Weitere Schadstoffemissionen, Naturschutz, Alternativenenergien</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Anderes</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe  
Bernhard, Laurent  
Eperon, Lionel  
Freymond, Nicolas  
Hirter, Hans  
Mosimann, Andrea  
Porcellana, Diane  
Schnyder, Sébastien  
Terribilini, Serge

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Hirter, Hans; Mosimann, Andrea; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Weitere Schadstoffemissionen, Naturschutz, Alternativenenergien, Anderes, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 17.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Alternativenergien	1
Umweltschutz	5
Naturschutz	5
Luftreinhaltung	7
Klimapolitik	7
<hr/>	
<b>Parteien, Verbände und Interessengruppen</b>	7
Verbände	7
Natur und Umwelt	7

## Abkürzungsverzeichnis

<b>BUWAL</b>	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>BFE</b>	Bundesamt für Energie
<b>BLW</b>	Bundesamt für Landwirtschaft
<b>ESTI</b>	Eidgenössisches Starkstrominspektorat
<b>UNESCO</b>	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
<b>KEV</b>	Kostendeckende Einspeisevergütung
<b>KWO</b>	Kraftwerke Oberhasli AG

---

<b>OFEFP</b>	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>OFEN</b>	Office fédéral de l'énergie
<b>OFAG</b>	Office fédéral de l'agriculture
<b>ESTI</b>	Inspection fédérale des installations à courant fort
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>RPC</b>	Rétribution à prix coûtant du courant injecté
<b>KWO</b>	Forces motrices de l'Oberhasli SA (Kraftwerke Oberhasli AG)

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Agrarpolitik

ANDERES  
DATUM: 29.09.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Les chambres ont adopté une motion Bourgeois (plr, FR) chargeant le gouvernement de mettre en place une **stratégie globale de valorisation de la biomasse**, de renforcer la recherche dans le domaine et de prévoir des incitations pour son utilisation en se basant sur des critères économiques et écologiques. Le motionnaire estime que l'utilisation de la biomasse permet de répondre aux défis que posent l'augmentation de la démographie et la diminution de la surface de terres cultivables. Le Conseil national a accepté la motion par 117 voix contre 43, la moitié des radicaux et deux tiers du groupe UDC l'ont rejetée, tandis que le Conseil des Etats l'a adoptée par 20 voix contre 18.<sup>1</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Energiepolitik

ANDERES  
DATUM: 25.09.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

Pour l'année sous revue, la Confédération a octroyé **13 millions de francs pour financer des projets énergétiques dans 24 cantons**. Manquent à l'appel Schwyz et Obwald, qui n'ont pas encore élaboré de programme d'encouragement. Comme le veut la loi sur l'énergie, les tâches de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des énergies renouvelables et de la récupération de chaleur relèvent, depuis 2000, essentiellement des cantons. Le rôle de la Confédération est limité au versement chaque année, dans le cadre de SuisseEnergie, des contributions globales à ceux d'entre eux qui mettent sur pied leur propre programme d'encouragement. Seuls les projets d'importance nationale ou supracantonales reçoivent encore une aide directe de la Confédération. Chaque canton a l'obligation d'injecter dans son programme d'encouragement un montant au moins équivalent à l'aide fédérale.<sup>2</sup>

ANDERES  
DATUM: 20.10.2010  
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil fédéral a présenté un plan directeur intitulé « **Masterplan Cleantech** » visant à faire de la Suisse le leader de la recherche sur les technologies propres, c'est-à-dire préservant les ressources naturelles, et à faire progresser le transfert de savoirs et de technologies. L'ambition générale du projet consiste à accroître la prospérité en utilisant moins de ressources naturelles et en diminuant la consommation d'énergie. Outre le secteur économique, cela implique également une réforme écologique de la fiscalité et une amélioration de l'information (généralisation des étiquettes et labels) afin d'inciter la population à consommer mieux et moins.<sup>3</sup>

#### Alternativenergien

ANDERES  
DATUM: 16.09.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Durant l'année sous revue, **la Suisse se positionnait en leader mondial en proportion d'électricité d'origine solaire produite par habitant**: elle disposait d'une puissance installée de 13,5 MW d'électricité photovoltaïque, dont 10,9 MW couplés au réseau et de 73'800 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques. Toutefois, c'est peu, car le total d'énergie produit à partir de ces installations correspondait à 0,02% de la production électrique totale du pays. Au niveau national, la répartition des installations solaires n'était pas identique, car son encouragement, ainsi que pour le bois, est largement confié à la responsabilité des cantons.<sup>4</sup>

ANDERES  
DATUM: 22.06.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

**Huit éoliennes** de 60 mètres de hauteur et d'un rayon de 32 mètres seront implantées dès 2002 à Tête-de-Ran (NE), près de la Vue-des-Alpes. Elles représenteront le plus grand parc d'éoliennes de Suisse. L'énergie produite devrait correspondre à la consommation de 4'500 ménages.<sup>5</sup>

ANDERES  
DATUM: 09.01.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

La **rétribution accordée aux producteurs indépendants**, qui injectent du courant issu d'énergies renouvelables dans le réseau électrique, restera égale ou supérieure à 15 centimes par kilowattheure. L'OFEN a prorogé les recommandations en vigueur jusqu'au 30 juin 2008. Celles-ci se basent sur les propositions de la Commission pour les questions de raccordement des producteurs indépendants. La rétribution du courant issu d'énergies renouvelables s'aligne toujours sur les coûts de production des nouvelles installations de production indigènes. Conformément à la loi fédérale sur l'énergie et à son ordonnance, il incombe aux cantons de mettre en œuvre, avec le soutien de l'OFEN, les dispositions relatives aux conditions de raccordement des producteurs indépendants qui injectent leur courant dans le réseau public.<sup>6</sup>

ANDERES  
DATUM: 19.04.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

En début d'année, le Département neuchâtelois de la gestion du territoire a levé une première série de recours contre la réalisation du **parc éolien du Crêt-Meuron** – sept hélices éoliennes dont l'extrémité des pales culminera à 93 mètres au sommet de la Tête-de-Ran. Alors que le projet était plébiscité par les organisations environnementales, Patrimoine Suisse, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et une quinzaine de propriétaires de chalet ont, à nouveau, déposé un recours auprès du Tribunal administratif.<sup>7</sup>

ANDERES  
DATUM: 27.08.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a présenté le **concept suisse pour l'énergie éolienne**. Il intègre les intérêts des exploitants et ceux des associations de protection de la nature. Alors que le courant éolien ne couvre qu'une part infime de la consommation d'électricité (0,01%), l'objectif est de multiplier par dix la production éolienne d'ici à 2010, soit entre 50 et 100 gigawatt/heure (GWh). Jusqu'en 2025, celle-ci devrait s'élever à quelque 300 GWh, soit 0,5% de la consommation électrique. L'OFEN n'a pas voulu placer la barre trop haut, car la Suisse, de par sa topographie accidentée, sa densité de population et un régime de vents tournants, n'est pas une terre idéale pour exploiter l'énergie éolienne. Le concept définit les conditions-cadres pour la construction de parcs d'éoliennes. Parmi ces critères figurent la qualité des vents, la distance avec des zones habitées, ainsi que le respect de la nature et du paysage. A l'issue des études, la Suisse comprend 96 sites appropriés se concentrant principalement sur les crêtes de l'arc jurassien et des Alpes. Le concept en retient 28 prioritaires, en tenant compte des plans directeurs cantonaux et des projets en cours. L'association Suisse-Eole sera chargée de promouvoir le concept fédéral sur le terrain.<sup>8</sup>

ANDERES  
DATUM: 27.10.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

La **centrale éolienne du Juvent** s'est agrandie avec **deux nouvelles éoliennes**, qui ont été inaugurées fin octobre. La première a été érigée près de la centrale solaire du Mont-Soleil (BE), la seconde à la Vacherie-de-Sonvilier (Mont Crosin/BE). D'un coût de 7 millions de francs, elles mesurent 67 mètres de haut avec des pales de 33 mètres. A la pointe de la technologie, elles ont une puissance nominale de 1'750 kilowatts chacune. Ces deux turbines augmentent la production de courant de Juvent de près de 85%, soit 8 à 10 millions de kilowattheures par an. Le propriétaire, BKW FMB Energie SA, estime que ces nouvelles installations permettront d'alimenter 2'700 ménages par an. Au total, la centrale éolienne du Juvent compte désormais huit éoliennes et sa puissance passe de 4'160 à 7'660 kilowatts. Elle assure 90% de l'énergie éolienne en Suisse.<sup>9</sup>

ANDERES  
DATUM: 21.06.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

Les Forces motrices bernoises ont inauguré une **installation photovoltaïque** sur le toit du stade de Suisse au Wankdorf à Berne avec une surface de 8000 m<sup>2</sup>. La production couvrira la consommation énergétique annuelle de 200 ménages. En juin, la plus grande centrale photovoltaïque de Suisse, SIG Solar III, a été mise en service à Genève. Située sur le site de l'usine hydroélectrique de Verbois, elle permettra d'approvisionner annuellement en électricité solaire l'équivalent de 250 à 300 ménages.<sup>10</sup>

ANDERES  
DATUM: 29.11.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

La **plus grande éolienne de Suisse** a été installée à la fin de novembre à la limite des communes valaisannes de **Collonges et Dorénaz**. Elle mesure cent mètres de haut, dont 35 mètres de palmes, et est capable de produire 3,5 millions de kWh par an.<sup>11</sup>

ANDERES  
DATUM: 18.01.2006  
ANDREA MOSIMANN

Die Schweiz schloss sich 2006 der **internationalen Partnerschaft für erneuerbare Energien und Energieeffizienz (REEP)** an. Diese Vereinigung aus Regierungen, Unternehmen und Organisationen verfolgt das Ziel, energiepolitische Entscheidungsträger zu sensibilisieren, die Regierungen bei Nachhaltigkeitsstrategien zu unterstützen und die Marktbedingungen für erneuerbare Energien zu verbessern.<sup>12</sup>

ANDERES  
DATUM: 19.07.2006  
ANDREA MOSIMANN

Im Juli wurde in Winterthur (ZH) die erste **Bioethanol-Tankstelle** der Schweiz eröffnet. Der an der Tankstelle angebotene Treibstoff ist ein Gemisch aus 85% Bioethanol und 15% Benzin. Die damit betriebenen Fahrzeuge stossen 80% weniger CO<sub>2</sub> aus.<sup>13</sup>

ANDERES  
DATUM: 30.11.2006  
ANDREA MOSIMANN

Die BKW Energie AG, die Genossenschaft Ökostrom Schweiz, der Bernische Bauernverband (Lobag) und der Schweizerische Bauernverband haben sich zusammengeschlossen, um gemeinsam die **Organisation und die Produktion von Ökostrom in der Landwirtschaft** voranzutreiben. Die Zusammenarbeit zielt auf die Unterstützung der Bauern bei der Planung und beim Betrieb von Biogasanlagen und auf eine Verbesserung der staatlichen Rahmenbedingungen ab.<sup>14</sup>

ANDERES  
DATUM: 14.12.2006  
ANDREA MOSIMANN

Die Bohrungen im Rahmen eines Pilotprojekts für ein **Geothermie-Kraftwerk** in Basel lösten im November ein spürbares Erdbeben mit einer Stärke von 3,4 auf der Richterskala aus. Nach dem Zwischenfall wurde das Projekt vorübergehend eingestellt, und die Projektleitung beauftragte unabhängige Fachleute mit der Klärung der Vorgänge. Auf Unverständnis stiess insbesondere der Umstand, dass die Bevölkerung nicht vollständig über das Erdbebenrisiko aufgeklärt worden war, obwohl die Betreiberfirma die Gefahr kannte und daher auch den Schweizer Erdbebendienst engagiert hatte. Am Ende des Berichtsjahres war die Zukunft des Projekts unklar. Seine definitive Einstellung wäre ein herber Rückschlag für die Geothermie, deren theoretisches Potential in der Schweiz für das Jahr 2050 gleich gross eingeschätzt wird, wie dasjenige aller anderen erneuerbaren Energien zusammen.<sup>15</sup>

ANDERES  
DATUM: 21.12.2006  
ANDREA MOSIMANN

Das UVEK setzte im Berichtsjahr eine Verordnung in Kraft, nach der künftig **Herkunft und Produktionsart von erneuerbaren Energien** klar deklariert werden müssen. Sie soll den internationalen Handel erleichtern und ist insbesondere bei den Wasserkraft-Exporten nach Italien von Bedeutung. Gleichzeitig dient sie der Elektrizitätswirtschaft als Nachweis für die Stromkennzeichnung. Seit Anfang des Berichtsjahres müssen die Endkunden über die Herkunft des Stroms informiert werden.<sup>16</sup>

ANDERES  
DATUM: 18.05.2007  
NICOLAS FREYMOND

En 2006, **250 nouvelles installations solaires** ont été mises en service, soit 50 de plus qu'en 2005. Cela porte le nombre total de ce type d'installations en Suisse à 2'150 et la production annuelle à 21'000 mWh.<sup>17</sup>

ANDERES  
DATUM: 09.08.2007  
NICOLAS FREYMOND

Le 6 puis le 16 janvier, le site de **l'installation de géothermie profonde de Kleinhüningen (BS)** a connu deux nouveaux tremblements de terre. D'une magnitude inférieure à celui du 8 décembre 2006 (3,1 et 3,2 contre 3,4 sur l'échelle de Richter), ces événements sismiques ont cependant semé le trouble au sein de la population et des autorités du canton de Bâle-Ville. Des experts indépendants ont estimé qu'aucune erreur n'avait été commise de la part des exploitants, Geopower AG, et qu'une activité sismique de magnitude 3 était tolérable. Le projet étant interrompu depuis décembre, le gouvernement a en outre exigé une analyse des risques. Ces événements ont attiré le scepticisme sur l'ensemble des projets de géothermie profonde, notamment à Genève et Perlen (LU). Les experts réunis lors de la 8<sup>ème</sup> Conférence suisse sur la recherche énergétique, les 27 et 28 mars, ont toutefois réaffirmé la nécessité de continuer à soutenir le projet bâlois. Les autorités bâloises ont fait savoir qu'une décision définitive sur la poursuite ou l'abandon du projet ne surviendrait qu'en 2008, une fois connus les

résultats de l'analyse des risques.<sup>18</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 25.08.2007  
NICOLAS FREYMOND

À la fin du mois d'août, la **première station romande de bioéthanol liée à une chaîne de distribution** est entrée en service à Châtel-Saint-Denis (FR). Plus tôt dans l'année, les deux premières pompes à bioéthanol de Suisse romande ont été inaugurées à Genève et à la Chaux-de-Fonds (NE).<sup>19</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 15.01.2008  
NICOLAS FREYMOND

La société sol-E, filiale des FMB, a mis en service **la plus haute centrale solaire du monde au Jungfraujoch**, à 3500 mètres d'altitude. Après trois semaines d'essais, le rendement y est 70% supérieur à celui d'une centrale solaire de plaine. Dans un premier temps, la production repose sur 82 mètres carré de panneaux installé sur l'observatoire. Progressivement, tous les bâtiments du Jungfraujoch seront équipés.<sup>20</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 30.08.2008  
NICOLAS FREYMOND

Selon l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), **de plus en plus de paysans investissent dans les énergies renouvelables**, notamment en recourant aux crédits d'investissements que l'office accorde au titre des améliorations structurelles. Sur les huit premiers mois de l'année, l'OFAG a enregistré une centaine de demandes pour ce type de prêts sans intérêts et remboursables. L'énergie photovoltaïque est la plus prisée et représente déjà un montant de 11 millions de francs de prêts, mais la Confédération soutient également les installations éoliennes, hydrauliques et de biogaz.<sup>21</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 23.10.2008  
NICOLAS FREYMOND

Suite aux tremblements de terre qui ont ébranlé le **site de géothermie profonde de Kleinhüningen (BS)** en décembre 2006 et janvier 2007, la société Geopower AG a estimé les dégâts entre 7 et 9 millions de francs. Trois millions de francs de dédommagements ont d'ores et déjà été versés. Le ministère public a ouvert une procédure contre le directeur de Geothermal Explorers Ltd., la société qui a réalisé les forages. Il est inculpé pour dommage considérable à la propriété et écroulement intentionnel. Le lancement de cette procédure pénale survient alors que l'exploitation est toujours à l'arrêt dans l'attente de la conclusion de l'analyse des risques commandée par les autorités cantonales. Les autorités de la ville de Zurich ont réaffirmé et même accru leur soutien au projet bâlois en augmentant leur contribution financière qui passe ainsi de 1,47 à 4,67 millions de francs. À l'automne, le Grand Conseil bâlois a octroyé un crédit additionnel de 810'000 francs pour financer la poursuite de l'analyse des risques, dont les résultats sont attendus courant 2009.<sup>22</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 11.12.2009  
NICOLAS FREYMOND

À la veille de l'ouverture du procès du directeur de la société Geopower AG, qui exploite le site de **géothermie profonde de Kleinhüningen (BS)**, le Conseil d'Etat bâlois a annoncé qu'il mettait un terme définitif au projet après avoir pris connaissance des résultats de l'analyse des risques commandée par ses soins l'année précédente. Selon les auteurs de l'analyse, le risque de nouvelles secousses sismiques induites par l'exploitation est élevé. Si cela ne représente pas de danger particulier pour la population riveraine, il en résulterait toutefois des dommages matériels excessivement coûteux aux yeux du gouvernement. (Le directeur de Geopower AG a été acquitté par les juges, qui ont estimé qu'il ne pouvait être tenu pour pénalement responsable des tremblements de terre de 2006 et 2007)<sup>23</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 11.12.2010  
NICOLAS FREYMOND

En fin d'année, le Conseil fédéral a décidé de réduire de 18% la **RPC pour le courant d'origine solaire**, en raison de la baisse marquée du coût des installations photovoltaïques. Ainsi, la part des coûts non couverts, c'est-à-dire excédant le prix du marché, est descendue en deçà de 50 ct./kWh. Par conséquent, le gouvernement a également procédé au relèvement de 5 à 10% de la part de la RPC affectée au photovoltaïque. Cette opération, neutre financièrement, permet d'accélérer le traitement des demandes en attente, qui s'achèvera en 2013.<sup>24</sup>



ANDERES  
DATUM: 09.10.2013  
LAURENT BERNHARD

En octobre, le Conseil fédéral a approuvé **la révision partielle de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques (OPIE)**. A partir du 1er décembre 2013, les petites installations photovoltaïques et autres petites installations de production d'électricité d'une puissance inférieure à 30 kilovoltampères (kVA) pourront être construites sans l'aval de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).<sup>25</sup>

## Umweltschutz

### Naturschutz

ANDERES  
DATUM: 04.10.1990  
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a proposé au parlement, ainsi que l'avaient demandé deux motions adoptées par les Chambres en 1989, une **aide financière destinée aux infrastructures techniques et touristiques du Musée en plein air de Ballenberg** (BE) d'une somme de CHF 7 millions. Cette institution, dont le but est de sauvegarder et d'entretenir la construction, l'habitat et la culture des zones rurales, a vu croître de façon importante le nombre des objets exposés. Le besoin d'installations adéquates a, de la sorte, dépassé les possibilités de la fondation et l'a poussée à s'endetter. L'aide de la Confédération serait donc consacrée, d'une part, à rembourser les dettes et, d'autre part, à poursuivre cette phase de développement. Députés et sénateurs acceptèrent ce projet à l'unanimité.<sup>26</sup>

ANDERES  
DATUM: 11.09.1997  
LIONEL EPERON

L'attitude conciliante adoptée en 1996 par les cantons de montagne à l'égard de la Convention alpine a permis une **rapide avancée du processus de ratification** de cet accord. Réunis à la fin du mois de mars dans le cadre du groupe de travail paritaire Confédération-cantons alpins, les représentants des deux parties ont oeuvré conjointement à la finalisation du **message** relatif à la convention ainsi qu'à ses cinq protocoles d'application: "aménagement du territoire et développement durable", "agriculture de montagne", "protection de la nature et entretien des paysages", "forêts de montagne" et "tourisme". Après avoir été formellement approuvé par la majorité des exécutifs des cantons alpins à l'occasion d'une conférence qui se tint en mai à Sarnen (OW), le message sur la Convention alpine et sur ses protocoles additionnels a été transmis aux Chambres fédérales au début du mois de septembre. Conformément aux grands principes énoncés à Arosa (GR) en 1996, ce document mentionne à maintes reprises la volonté du Conseil fédéral de tenir compte de façon équilibrée tant de la protection de l'espace alpin que de son exploitation par les populations résidentes lors de la mise en oeuvre de l'accord. Par ailleurs, le message précise que l'application de la convention et de ses cinq protocoles sectoriels ne nécessitera la modification d'aucune loi ou ordonnance en vigueur à l'échelon national, les bases juridiques helvétiques satisfaisant d'ores et déjà à l'ensemble des exigences imposées par le traité. Enfin, les autorités fédérales ont tenu à souligner que la ratification de la convention par la Suisse n'entraînera aucun transfert de compétences entre la Confédération et les cantons concernés qui, au demeurant, seront responsables de son exécution dans une très large mesure. Hormis ces considérations d'ordre général en l'absence desquelles les cantons alpins auraient refusé d'apporter leur soutien à cet accord, le message du Conseil fédéral rappelle que ce traité vise à conserver de manière durable les multiples fonctions de l'espace alpin en tant que cadre de vie, espace naturel à protéger et zone économique. Au vu de la généralité des dispositions consacrées par la convention, cinq protocoles sectoriels ont été conclus par les parties contractantes dans les domaines énoncés ci-dessus. Trois protocoles additionnels relatifs aux transports, à la protection des sols et à l'énergie sont par ailleurs en cours de négociations.<sup>27</sup>

ANDERES  
DATUM: 12.09.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Sous la responsabilité de l'Académie suisse des sciences naturelles (ASSN) et de l'Institut de botanique de l'Université de Bâle, la Suisse coordonnera au niveau mondial les recherches d'un **nouveau réseau de scientifiques** qui étudient la diversité biologique dans les régions de montagne. L'objectif est de mettre sur pied un réseau planétaire de spécialistes de la richesse biologique en zones de hautes altitudes.<sup>28</sup>

ANDERES  
DATUM: 13.12.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Au mois d'août, Pro Natura a fait savoir son intention de **mettre un deuxième Parc national sur pied pour 2010**. L'association a démarré la campagne de promotion en écrivant à toutes les communes pour les inviter à examiner dans quelle mesure l'idée pourrait être concrétisée sur leur territoire. Une somme d'un million de francs a été promise à la région qui contribuera à la réalisation du parc. Les exigences étaient que le projet s'appuie sur un paysage intact et caractéristique, qu'il soit d'au moins 100 km<sup>2</sup> de superficie protégée dont deux tiers de façon rigoureuses et qu'un quart (25km<sup>2</sup>) soit situé en dessous de 1800 d'altitude. Le projet devait aussi avoir le soutien de la population. La campagne de Pro Natura a obtenu un vif succès, plus de 90 communes sur les 3000 qui ont été consultées ont fait part de leur intérêt soit à accueillir un parc soit à soutenir sa création. L'association a retenu trois projets: le Haut Val de Bagnes (VS), Rheinwaldhorn (GR/TI) et Vallemaggia (TI). Cependant comme l'échéance est le 1er août 2001, d'autres communes pourront présenter ou concrétiser un projet susceptible d'entrer dans la catégorie des parcs nationaux ou des grandes réserves naturelles.<sup>29</sup>

ANDERES  
DATUM: 20.12.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

A la date d'échéance du concours pour la création d'un second Parc national, six régions se sont présentées comme candidates. Le Cervin (VS), les Muerens (VS/VD) et le Maderanertal (UR) sont venus s'ajouter aux trois dossiers initiaux. Toutefois pour connaître les contours clairs du nouveau parc, il faudra attendre la **révision de la loi fédérale sur la protection de la nature**, qui jusqu'alors ne disait rien des parcs nationaux. C'est elle qui fixera les critères requis. En attendant, les divers promoteurs ont chacun lancé leur étude de faisabilité. Conformément au projet de loi, le DETEC prépare également les catégories de parc régional et de domaine sauvage. Ces derniers existent déjà sous différentes formes dans quelques cantons.<sup>30</sup>

ANDERES  
DATUM: 25.02.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les bas-marais et de celle sur les sites marécageux, afin d'y inscrire et protéger le **bas-marais de Mederlouwenen et le site marécageux du Grimsel** (BE). La limite de la zone protégée de Mederlouwenen n'a pas été touchée. Situé plus bas que ce dernier, le périmètre du Grimsel a été réduit de 5%, afin de permettre aux Forces motrices de l'Oberhasli (KWO) d'améliorer et développer les installations de production d'énergie en hiver. Les KWO prévoient d'augmenter le volume de stockage du lac en rehaussant le barrage de 23 mètres. La révision des ordonnances contient également plusieurs petits changements de périmètres d'autres sites marécageux.<sup>31</sup>

ANDERES  
DATUM: 30.06.2009  
NICOLAS FREYMOND

L'UNESCO a décidé d'inscrire les **villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle (NE)** sur la liste du Patrimoine mondial pour la valeur culturelle de l'urbanisme horloger des deux villes. Il s'agit du dixième site suisse à obtenir cette reconnaissance internationale. Le comité du Patrimoine mondial a par contre refusé d'y inscrire l'œuvre de Le Corbusier, projet transnational proposant de regrouper une trentaine d'œuvres de l'architecte, disséminées en Allemagne, Argentine, Belgique, France, Japon et Suisse, en une seule entrée sur la liste de l'UNESCO. L'Office fédéral de la culture a communiqué qu'il étudiait l'opportunité de réviser ce dossier. Il a par ailleurs annoncé le renoncement à présenter une demande de reconnaissance de biosphère pour la région du Gothard, telle que proposée l'année précédente par la Fondation suisse pour le paysage.<sup>32</sup>

ANDERES  
DATUM: 15.07.2019  
DIANE PORCELLANA

Le **val Calanca hébergera le seizième parc naturel régional, mais le premier parc naturel de Suisse italienne**. Le parc s'étendra sur les territoires des communes de Buseno, de Calanca, de Rossa et partiellement sur la commune de Mesocco. Le projet de parc a vu le jour suite au rejet de la votation communale sur le parc national Adula. L'OFEV a déjà octroyé au projet le statut de candidat permettant de développer les offres et projets dans les domaines du paysage, de la protection de la nature et du tourisme. Il soutiendra financièrement la création du parc. En parallèle, il a renouvelé le label du parc naturel régional de Thal et du parc périurbain de Zurich Sihlwald pour une période de dix ans.<sup>33</sup>

ANDERES  
DATUM: 15.05.1997  
LIONEL EPERON

## Luftreinhaltung

En collaboration avec l'industrie chimique bâloise, l'OFEFP a mené un projet pilote en vue de l'établissement éventuel d'un **registre national des émissions polluantes**. A cette fin, les émissions et les quantités de déchets résultant de la transformation de cinq substances polluantes ont été mesurées dans 17 usines chimiques. Mentionnés dans l'Agenda 21 de la Conférence de Rio, ces registres offrent un panorama des charges polluantes dans l'espace et le temps et permettent en outre de directement mesurer les réductions d'émissions ou de quantités de déchets qui peuvent éventuellement advenir. Au terme du projet, les représentants de l'industrie chimique n'ont pas rejeté a priori l'établissement d'un tel document à l'échelon national. Ils ont néanmoins redouté que celui-ci soit suivi par des prescriptions étatiques supplémentaires en matière de protection de l'environnement.<sup>34</sup>

ANDERES  
DATUM: 23.08.2017  
DIANE PORCELLANA

## Klimapolitik

Ces dernières années, les Alpes ont connu plusieurs **éboulements et écroulements**. Récemment, le village de Bondo a été touché par une coulée de lave torrentielle. Les zones instables couvrent entre 6 et 8 % de la superficie du pays, elles se trouvent principalement dans les massifs préalpin et alpin. Pour **prévenir les catastrophes** y découlant, la Confédération a lancé, en 2013, 31 projets d'adaptation portant sur la pénurie d'eau, les dangers naturels, les écosystèmes, le développement des villes, l'utilisation des terres, le transfert des connaissances et les questions de gouvernance. Actuellement, le pays compte une douzaine de stations d'alerte pour les laves torrentielles. Des nouvelles solutions dans la surveillance de versants de montagne sont testées. Pour réduire les risques liés aux dangers naturels, une gestion intégrée des risques est privilégiée. Le coût des ouvrages de protection est financé, au niveau national, à hauteur de 35 à 45%. La Confédération prend en charge à 50% le coût des données de bases telles que les cartes de dangers.<sup>35</sup>

## Parteien, Verbände und Interessengruppen

### Verbände

#### Natur und Umwelt

Der Bundesrat machte im Berichtsjahr eine Kehrtwende und erklärte, dass er die Volksinitiative der Zürcher FDP für eine **Einschränkung des Verbandsbeschwerderechts** unterstütze. Der Ständerat folgte ihm allerdings nicht und empfahl in der Wintersession dieses Volksbegehren zur Ablehnung.<sup>36</sup>

ANDERES  
DATUM: 09.06.2007  
HANS HIRTER

- 
- 1) BO CN, 2011, p. 387 ; BO CE, 2011, p. 1014.
  - 2) OFEN, communiqué de presse, 25.9.02.
  - 3) Presse du 20.10.10.
  - 4) SGT, 3.6.00; QJ, 31.8.00; Lib., 16.9.00
  - 5) Presse du 22.6.2001
  - 6) DETEC, communiqué de presse, 9.1.03.
  - 7) LT, 19.4.03
  - 8) Presse du 27.8.04.
  - 9) QJ, 26.8, 10.9 et 27.10.04 (inauguration); Lib., 27.8.04.
  - 10) Presse du 7.5.05.; TG, 11.2.05; presse 21.6.05.
  - 11) NF, 4.6 et 29.11.05.
  - 12) LT und NZZ, 18.1.06.
  - 13) BZ, 19.7.06; NZZ und 24h, 21.7.06; Bund, 29.7.06.
  - 14) NZZ, 30.11.06.
  - 15) AZ, 11.12. und 14.12.06; Bund und TA, 11.12.06.
  - 16) SGT, 14.10.06; NZZ und 24h, 21.12.06.
  - 17) NZZ, 18.5.07.
  - 18) BZ, 17.1.07; TA, 26.1.07; 24h, 22.2.07 (Genève); Bund, 26.3.07 (Perlen); QJ, 29.3.07 (Conférence); BaZ, 9.8.07 (décision)
  - 19) LT, 25.8.07.
  - 20) Presse du 15.1.08.
  - 21) LT, 30.8.08.
  - 22) BaZ et LT, 6.3.08; BaZ, 14.4.08 (commune de Zurich); NZZ, 23.10.08 (Grand conseil BS)
  - 23) NZZ, 11.12.09. ;presse du 22.12.09
  - 24) NZZ, 11.12.10.
  - 25) Communiqué de l'OFEN du 9.10.13.
  - 26) BO CE, 1990, p. 808; BO CN, 1990, p. 1177 s.; FF, 1990, p. 1102 ss.; NZZ, 22.6., 28.8. et 4.10.90
  - 27) FF, 1980, 4, p. 657 ss.; Presse des 15.3. et 11.9.97; TW, 22.3.97; Buz, 24.3. et 13.10.97; NF, 31.5. et 23.7.97
  - 28) NF, 12.9.00.
  - 29) NF, 9.9.00; presse du 13.12.00.
  - 30) CdT, 1.2 et 13.12.01; BZ, 10.5.01; LT, 26.5 et 20.12.01; 24h, 8.8 et 14.8.01; TG, 20.8.01.

- 31) Lib., 26.2.04; DETEC, communiqué de presse, 25.2.04.  
32) Exp. du 22 au 30.6.09; presse du 30.6.09.  
33) Communiqué de presse OFEV du 15.7.19  
34) BaZ, 24.4.97; NZZ, 15.5.97  
35) BAFU \_2017\_, Klimaerwärmung. Instabiler Permafrost führt zu häufigeren Bergstürzen; TA, 25.8.17; So-Bli, 27.8.17; LMD, TA, 29.8.17; NZZ, 30.8.17; AZ, 2.9.17; LMD, 4.9.17; Lib, 6.10.17  
36) BBl, 2007, S. 4347 ff.; NZZ, 3.5. und 9.6.07; BaZ und BZ, 9.6.07.